

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



Le Maire,
Jean-Yves COURREGES

Nombre de membres en exercice :	26
Nombre de membres présents :	...23
Nombre de suffrages exprimés :	...26
VOTES - Pour :	...26
Contre :	...0
Abstentions :	...0

Date de convocation : 04/03/2020

Présenté par le Maire ,
A Serres-Castet, le 11/03/2020
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Serres-Castet, le 11/03/2020

Les membres du Conseil Municipal,

CLARO Frédéric
FORGET Alain
LATEVLADE Catherine
BAYLET Jean-Luc
DOUNOU Henri
DURIENNE Philippe
MINIAGUE Jean-Pierre
CARRERAIDE Chloé
SALIS Fabrice
LALANNE Karim

COUSSO-PARADE Didier
DESJARDINS Raphaël
LANGUILLON Cécile
- DELUZE Nicolas
MELON Max
DARMAILLAC Marie

BERNARDAS Laurence
CLERC Edith
CASTERES Sandrine
MIGNOZ Isabel

ROBERTSON Anne
ROBERTSON Anne

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

A Serres-Castet, le ___/___/___



Budget primitif 2020
Budget annexe du lotissement « Le Carros »

Le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement « Le Carros » comme lors du budget 2019 soumis à l'approbation du conseil municipal a été élaboré afin de poursuivre les études d'aménagement, l'acquisition du foncier nécessaire pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales et d'une partie de la voirie, ainsi que le financement de l'extension du réseau électrique jusqu'au terrain d'assiette du lotissement.

Ainsi, la section de fonctionnement présente un montant de 46 646 € en dépenses et recettes.

En dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général » comporte l'ouverture d'une part, de crédits d'un montant de 17 558 € consacrés à l'acquisition du foncier indiqué ci-dessus, frais de notaire inclus, et d'autre part, de crédits d'un montant de 29 088 € pour la poursuite des études d'aménagement et le financement de l'extension du réseau électrique.

En recettes, il s'agit de la prévision d'une écriture de transfert de ces opérations en section d'investissement pour constitution progressive du coût de revient du lotissement (en article budgétaire de stock).

La section d'investissement présente quant à elle un montant de 46 646 € en dépenses et recettes.

En dépenses, le chapitre 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » acte la constitution progressive du coût de revient du lotissement par les dépenses prévisionnelles 2020 réalisées en section de fonctionnement, soit 46 646 € en article budgétaire de stock « 3355 Travaux ».

En recettes, apparaît le financement de cette opération, par reprise de l'excédent du compte administratif 2019 à hauteur de 26 646 €, et par une avance de 20 000 € du budget principal.

Le budget annexe ne comporte aucun encours de dette, et il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2020.

Ce budget étant assujéti à la TVA, tous les crédits sont ouverts en montants HT.

Fait à Serres-Castet, le 11 mars 2020

Le Maire,

Jean-Yves Courrèges